



LE MONITEUR

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

PARAISSANT LE LUNDI ET LE JEUDI

98ème Année No. 91

PORT-AU-PRINCE

Lundi 15 Novembre 1943

SOMMAIRE

— Décret-loi ouvrant à l'article 6 du budget un crédit supplémentaire de Gdes. 4.207.500.00.
 — Décret-loi modifiant les lois budgétaires et le budget de l'Exercice 1943-1944.
 — Décret-loi autorisant la B. N. R. H. à effectuer les paiements à titre d'amortissement des emprunts de 1922 et 1923.
 — Décret-loi autorisant le Gouvernement haïtien à émettre en faveur de la Export-Import Bank of Washington un billet à ordre de or 5.070.000 en remplacement de ceux émis en vertu du contrat passé entre l'Etat d'Haïti et la J. G. White.—Billet à ordre y annexé.
 — Budget général de l'Exercice 1943-1944.
 — Etat des Pensions et rentes viagères.
 — Décret-loi ouvrant à l'art. 573 du Budget un crédit supplémentaire de Gdes. 1.148.33.
 — Décret-loi accordant à la Compagnie d'Éclairage Electrique de Jacmel une subvention mensuelle de Gdes. 1.000.00.
 — Arrêté ouvrant au Département des Travaux Publics un crédit extraordinaire de Gdes 12.000 affecté au service de la subvention mensuelle de Gdes. 1.000.00 accordée à la Cie d'Éclairage Electrique de Jacmel.
 — Sénat: Séance du 27 Février 1940.

No. 325

DECRET - LOI

ELIE LESCOT
Président de la République

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;
 Vu les articles 3 et 5 de la loi sur le Budget et la Comptabilité Publique;
 Considérant qu'il est urgent de pourvoir à l'insuffisance dûment constatée du crédit de l'article 6 du Budget de l'Exercice en cours;

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances;
 Après délibération en Conseil des Secrétaire d'Etat;
 Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—Un crédit supplémentaire de Quatre Millions Deux Cent Sept Mille Cinq Cents gourdes (Gdes. 4.207.500) est ouvert à l'article 6 du Budget, pour «intérêts, amortissement, frais de transfert et autres;—contrat travaux publics 1938».

Article 2.—Les voies et moyens de ce crédit seront tirés des disponibilités du Trésor Public.

Article 3.—Le présent Décret-loi sera publié et exécuté à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 11 novembre 1943, An 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

LE Secrétaire d'Etat des Finances:
ABEL LACROIX

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 12 novembre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale:
NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce
 et de l'Economie Nationale:
 ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice
 et de la Défense Nationale:
 VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
 GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique,
 de l'Agriculture et du Travail:
 MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
 THEOPHILE RICHARD

No. 326

DECRET - LOI

ELIE LESCOT
Président de la République

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;
 Vu la loi du 16 avril 1943 relative aux voies et moyens de l'Exercice 1943-1944;

Vu la loi du 16 avril 1943 sur le Budget et la Comptabilité Publique;

Vu le Budget Général de l'Exercice 1943-1944;

Vu la loi du 16 avril 1943 qui autorise le Pouvoir Exécutif à effectuer à la loi sur le Budget et la Comptabilité Publique et au Budget Général de l'Exercice 1943-1944 tous aménagements, modifications ou réductions qui pourront être imposés par les circonstances;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les lois budgétaires et le Budget Général de l'Exercice 1943-1944;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances;

Après délibération en Conseil des Secrétaire d'Etat;

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—L'article 3 de la loi du 16 avril 1943, relative aux voies et moyens de l'Exercice 1943-1944, est modifié comme suit:

«Article 3.—Les prévisions des recettes douanières des taxes internes et des recettes diverses pour l'année budgétaire 1943-1944, sont fixées comme suit, conformément à l'état de classement annexé à la présente loi:

	Gourdes
Recettes douanières	24.600.000.00
Taxes Internes	7.000.000.00
Recettes diverses	250.000.00
	<hr/>
	31.850.000.00

Article 2.—L'article 36 de la loi du 16 avril 1943 sur le Budget et la Comptabilité Publique est modifié comme suit :

«Article 36.—Les appointements, salaires, pensions, subventions, loyers et obligations contractuelles assujettis à la réduction de cinq pour cent ou de dix pour cent seront payés intégralement à partir du 1er décembre 1943.

Les crédits ouverts aux différents Départements ministériels pour l'Exercice 1943-1944 sont les suivants :

	Gourdes
Dette Publique	5.240.065.90
Relations Extérieures ..	780.190.00
Finances	3.087.843.09
Commerce et Economie Nationale	523.733.50
Intérieur	12.575.722.18
Travaux Publics	2.977.398.03
Justice	1.437.940.44
Agriculture et Travail ..	2.156.778.06
Instruction Publique	2.652.053.80
• Cultes	418.275.00
	<hr/>
	31.850.000.00

Article 3.—Sauf en ce qui concerne le crédit supplémentaire de Quatre Millions Deux Cent Sept Mille Cinq Cents Gourdes (Gdes. 4.207.500) alloué à l'article 6 du Budget par le décret-loi du 11 novembre 1943, les dépenses autorisées par la loi du 16 avril 1943 et par les décrets-lois et arrêtés pris en octobre et novembre 1943 seront imputées sur les crédits budgétaires alloués par la dite loi du 16 avril 1943, telle qu'elle est modifiée par le présent décret-loi.

Tout excédent qui pourra être enregistré sur les opérations budgétaires d'octobre et novembre 1943 sera transféré au compte spécial de réserve de l'article 129 du Budget.

Article 4.—Le présent décret-loi abroge toute loi ou disposition de loi, tout décret-loi ou disposition de décret-loi qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 11 novembre 1943, An 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce
et de l'Economie Nationale :

ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense
Nationale: VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture
et du Travail: MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics: THEOPHILE RICHARD

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale, donnée le 12 novembre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale:
NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président :

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense
Nationale: VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du
Travail: MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics: THEOPHILE RICHARD

VOIES ET MOYENS

		Gourdes
<i>Recettes Douanières:</i>		
Droits d'Importation	19.805.000.00	
Droits d'Exportation	4.750.000.00	
Divers	45.000.00	24.600.000.00
	<hr/>	
<i>Recettes Internes:</i>		
Alcool	330.000.00	
Boissons spiritueuses	3.000.00	
Boissons vineuses	10.000.00	
Cigares	5.000.00	
Cigarettes	700.000.00	
Huile	190.000.00	
Saindoux	30.000.00	
Savon	40.000.00	
Tabac préparé	17.000.00	
Affermage	350.000.00	
Arrosage	95.000.00	
Naturalisation	1.400.00	
Identité	575.000.00	
Casiers Postaux	9.000.00	
Consulaires	45.000.00	
Divers	2.150.00	
Enregistrement	400.000.00	
Etat Civil	165.000.00	
Greffes	6.500.00	
Immatriculation véhicules	120.000.00	
Hydraulique	400.000.00	
Moniteur	2.500.00	
Licences	205.000.00	
Marques de Fabrique	8.000.00	
Papier Timbré	32.000.00	
Pénalités et Amendes	13.000.00	
Permis de conduire	60.000.00	
Permis de séjour	25.000.00	
Radios	25.000.00	
Impôt sur le Revenu	1.777.250.00	
Soumission Biens Domaniaux	3.000.00	
Télégraphes et Téléphones ..	450.000.00	
Timbrage Livres de Commerce ..	4.000.00	
Timbres Mobiles, Estampilles	600.000.00	
Timbres-poste	260.000.00	
Transmissions	36.500.00	
Vente à l'encan	700.00	
Visa de Manifeste	4.000.00	
Allumettes		
Alcool d'autres matières		
Boissons maltées		
Gazoline		7.000.000.00
	<hr/>	
<i>Recettes Diverses:</i>		
Dividendes 1/3 pr. la B.N.R.H.	100.000.00	
Autres Recettes	150.000.00	250.000.00
	<hr/>	
Total Gourdes		31.850.000.00

No. 327

DECRET - LOI

ELIE LESCOT
Président de la République

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;

Vu l'article 8 du protocole du 3 octobre 1919;

Vu les arts. 6 et 9 du Contrat d'Agence Fiscal de l'Emprunt Série A du 6 octobre 1922, sanctionné par la loi du 27 octobre 1922, et les articles 6 et 9 du Contrat d'Agence Fiscale de l'Emprunt Série C du 26 mai 1925, sanctionné par la loi du 17 juin 1927;

Vu l'article VI de l'Accord Exécutif du 13 septembre 1941 destiné à remplacer l'Accord financier du 7 août 1933;

Vu l'accord additionnel du 28 août 1943, qui dispose, en son paragraphe (2) que le Gouvernement de la République d'Haïti paiera Vingt Cinq Mille dollars (\$ 25.000.00) durant la période du 1er octobre 1943 au 30 septembre 1944 inclusivement, sur les montants dont le paiement est requis par les contrats d'emprunt des 6 octobre 1922 et 26 mai 1925 pour l'amortissement des emprunts de 1922 et 1923;

Vu le décret-loi du 25 septembre 1943, autorisant la Banque Nationale de la République d'Haïti à exécuter les dispositions de l'Accord additionnel du 28 août 1943;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser et d'inviter la Banque Nationale de la République d'Haïti à effectuer durant l'exer-

cice 1943-1944, pour compte du Gouvernement haïtien, les paiements suivants, à titre d'amortissement des emprunts de 1922 et 1923, en conformité de l'accord intervenu le 20 octobre 1943 entre les représentants des Gouvernements haïtien et américain;

1o) Cent Mille Dollars (\$ 100.000) à la date du 15 novembre 1943;

2o) Une valeur ne dépassant pas Deux Cent Cinquante Mille Dollars (\$250.000) au cours de l'année fiscale, selon que des fonds pourront être disponibles à cette fin;

Sur le rapport des Secrétaires d'Etat des Relations Extérieures et des Finances;

De l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat;

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—La Banque Nationale de la République d'Haïti est autorisée et invitée à effectuer durant l'exercice 1943-1944, pour compte du Gouvernement haïtien, les paiements suivants, à titre d'amortissement des emprunts de 1922 et 1923, en conformité de l'accord intervenu le 20 octobre 1943 entre les représentants des Gouvernements haïtien et américain;

1o) Cent Mille Dollars (\$ 100.000) à la date du 15 novembre 1943;

2o) Une valeur ne dépassant pas Deux Cent Cinquante Mille Dollars (\$ 250.000) au cours de l'année fiscale, selon que des fonds pourront être disponibles à cette fin.

Article 2.—Le présent Décret-Loi abroge toute loi ou disposition de loi, tout décret-loi ou disposition de décret-loi qui lui sont contraires et sera exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat des Relations Extérieures et des Finances, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 11 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances:
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 12 novembre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale:
NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce
et de l'Economie Nationale:
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice
et de la Défense Nationale:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique,
de l'Agriculture et du Travail:
MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE RICHARD

DECRET - LOI

ELIE LESCOT

Président de la République

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution;

Vu le contrat du 6 juillet 1938 entre l'Etat d'Haïti et la J.G. White Engineering Corporation, sanctionné par le Décret-loi du 6 Juillet 1938, amendé par les contrats des 30 septembre 1941 et 14 mai 1942 sanctionnés par les décrets-lois des 8 octobre 1941 et 16 mai 1942;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Gouvernement haïtien, représenté par le Secrétaire d'Etat des Finances, à émettre, en faveur de la Export-Import Bank of Washington, un billet à ordre en remplacement de ceux souscrits en faveur de la J. G. White Engineering Corporation et de la Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances;

Après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat;

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—Le Gouvernement haïtien est autorisé à émettre en faveur de la Export-Import Bank of Washington un billet à ordre se chiffrant à Cinq Millions Soixante Dix Mille Dollars (\$ 5.070.000.00) en remplacement de ceux d'une valeur équivalente, émis en vertu du contrat du 6 juillet 1938, passé entre l'Etat d'Haïti et la J. G. White Engineering Corporation, sanctionné par le décret-loi du 6 juillet 1938, amendé par les contrats des 30 septembre 1941 et 14 mai 1942 sanctionnés par les décrets-lois des 8 octobre 1941 et 16 mai 1942, et qui, au moment de l'émission du nouveau billet à ordre, seront encore impayés.

A cette fin, le Secrétaire d'Etat des Finances est autorisé à consentir les garanties indiquées dans la formule de billet à ordre annexée au présent décret-loi.

Article 2.—Le présent décret-loi abroge toutes lois ou dispositions de loi, tous décrets-lois ou dispositions de décrets-lois qui lui sont contraires et sera exécuté à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 11 novembre 1943, An 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances:
ABEL LACROIX

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 12 novembre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale:
NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 13 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie
Nationale: ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense
Nationale: VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics: THEOPHILE RICHARD
Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture
et du Travail: MAURICE DARTIGUE

BILLET A ORDRE République d'Haïti

L'Etat haïtien dûment représenté par le Secrétaire d'Etat des Finances promet de payer à l'ordre de la Export-Import Bank of Washington, pour valeur reçue, la somme de Cinq Millions Soixante Dix Mille Dollars (\$ 5.070.000), aux dates d'échéance mentionnées ci-après, en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, en temps de paix comme en temps de guerre, que le ou les porteurs du présent billet à ordre soient des citoyens d'un pays ami ou hostile, sans déduction pour impôt, taxe ou charge présente ou future du Gouvernement ou de toute autre autorité, et de payer semestriellement les intérêts au taux de quatre pour cent (4%) par an, à partir de la date du présent billet à ordre, sur la balance impayée de ce billet.

Le principal et les intérêts seront payables au siège social de la National-City Bank of New-York à 55 Wall Street, New-York, N. Y. U. S. A.

15 mai 1944	\$400.000
15 novembre 1944	400.000
15 mai 1945	400.000
15 novembre 1945	400.000
15 mai 1946	400.000
15 novembre 1946	400.000
15 mai 1947	400.000
15 novembre 1947	300.000
15 mai 1948	300.000
15 novembre 1948	300.000
15 mai 1949	300.000
15 novembre 1949	300.000
15 mai 1950	300.000
15 novembre 1950	300.000
15 mai 1951	170.000

L'Etat haïtien se réserve le droit de payer le principal de ce billet à ordre en tout ou en partie à n'importe quel moment avant sa date d'échéance, mais donne la garantie et convient que tant que le susdit billet à ordre n'aura pas été intégralement payé en capital et intérêts, il n'autorisera l'émission d'aucun emprunt ni contractera aucune dette de quelque nature que ce soit, jouissant de la parité avec ce billet à ordre, ni bénéficiant de droits et privilèges égaux ou supérieurs à ceux dont jouit le présent billet à ordre, à l'exception des Obligations Extérieures Or Six pour Cent Trente ans garanties par les Revenus Généraux et Droits de Douane de l'Emprunt 1922, en faveur desquelles il existe une première hypothèque sur tous les revenus internes et revenus des douanes, soumis seulement à l'allocation annuelle convenue entre la République d'Haïti et la Banque Nationale de la République d'Haïti à titre de compensation pour les services du Département Fiscal de la Banque Nationale de la République d'Haïti comme prévu par l'Accord Exécutif du 13 septembre 1941.

La garantie et le traitement actuellement en vigueur ou qui à l'avenir pourront être convenus, en ce qui a trait aux obligations de l'emprunt 1922, s'appliqueront à ce billet, sauf que le gage consenti par l'Etat haïtien pour assurer le paiement en capital et intérêts, de ce billet à ordre viendra immédiatement après celui concédé aux obligations de l'emprunt 1922.

Port-au-Prince, ce 15 novembre 1943.

Pour l'Etat haïtien :

Secrétaire d'Etat des Finances de la République d'Haïti.

BUDGET GENERAL EXERCICE 1943-1944

VOIES ET MOYENS

	Gourdes	
Recettes Douanières		
Droits d'importation.....	19.805.000.00	
Droits d'exportation.....	4.750.000.00	
Divers	45.000.00	24.600.000.00
Recettes Internes		
Alcool	330.000.00	
Boissons spiritueuses.....	3.000.00	
Boissons vineuses.....	10.000.00	
Cigares	5.000.00	
Cigarettes	700.000.00	
Huile	190.000.00	
Saindoux	30.000.00	
Savon	40.000.00	
Tabac préparé.....	17.000.00	
Affermage	350.000.00	
Arrosage	95.000.00	
Naturalisation	1.400.00	
Identité	575.000.00	
Casiers Postaux.....	9.000.00	
Consulaires	45.000.00	
Divers	2.150.00	
Enregistrement	400.000.00	
Etat Civil.....	165.000.00	
Greffes	6.500.00	
Immatriculation Véhicules.....	120.000.00	
Hydraulique	400.000.00	

Moniteur	2.500.00
Licences	205.000.00
Marques de Fabrique.....	8.000.00
Papier Timbré.....	32.000.00
Pénalités et Amendes.....	13.000.00
Permis de Conduire.....	60.000.00
Permis de Séjour.....	25.000.00
Radios	25.000.00
Impôt sur le Revenu.....	1.777.250.00
Soumission Biens Domaniaux.....	3.000.00
Télégraphes et Téléphones.....	450.000.00
Timbrage Livres de Commerce.....	4.000.00
Timbres Mobiles, Estampilles.....	600.000.00
Timbres-poste	260.000.00
Transmissions.....	36.500.00
Vente à l'encan.....	700.00
Visa de Manifeste.....	4.000.00
Allumettes	
Alcool d'autres matières.....	
Boissons maltées.....	
Gazoline	7.000.000.00
	31.600.000.00
Recettes Diverses	
Dividendes 1/3 pr. la B.N.R.H.A.....	100.000.00
Autres Recettes.....	150.000.00
	250.000.00
Total Gourdes:	31.850.000.00

BUDGET GENERAL Ex: 1943 - 44

	Gourdes
Dette Publique.....	5.240.065.90
Relations Extérieures.....	780.190.00
Finances	3.087.843.09
Commerce et Economie Nationale.....	523.733.50
Intérieur	12.575.722.18
Travaux Publics.....	2.977.398.03
Justice	1.437.940.44
Agriculture et Travail.....	2.156.778.06
Instruction Publique.....	2.652.053.80
Cultes	418.275.00
	31.850.000.00

DETTE PUBLIQUE CHAPITRE I EMPRUNTS

ART.	Montant Annuel Gourdes
1.—Obligations Série A.....	3.543.950.00
2.—Commissions Contractuelles et frais.....	20.000.00
4.—Obligations Série C.....	573.615.90
5.—Commissions Contractuelles et frais.....	5.000.00
6.—Intérêts, amortissement, frais de transfert et autres pour financement C. T. P.....	1.037.500.00
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	
36.—Quotes-parts et frais de transfert.....	60.000.00
Total	5.240.065.90

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DES FINANCES

DEPARTEMENT DU COMMERCE
ET DE L'ECONOMIE NATIONALE

Art.	CHAPITRE III		MONNAIE NATIONALE	
		Par Mois	Par An	
101	Personnel de la Secrétairerie d'Etat			
	Direction Générale:			
1	1 Chef de Division.....	750.00		
1	1 Chef de Bureau	700.00		
1	1 Employé chargé du Service des Pensions	500.00		
1	1 Employé rédacteur.....	300.00		
1	1 Employé attaché au Service des Pensions	250.00		
1	1 Employé	275.00		
1	1 Dactylographe	250.00		
2	2 Employés à Gdes. 200.00.....	400.00		
2	2 Dactylographes à Gdes. 175.00....	350.00		
2	2 Dactylographes à Gdes. 150.00....	300.00		
1	1 Dactylographe	125.00		
1	1 Huissier	100.00	4.300.00	
	Service des Ordonnancements et Mandatements:			
1	1 Chef de Service.....	650.00		
2	2 Sous-Chefs de Service à G. 500.00	1.000.00		
1	1 Comptable en Chef.....	300.00		
1	1 Comptable	200.00		
1	1 Comptable	175.00	2.325.00	
	Service de la Comptabilité Générale			
1	1 Chef de Service.....	650.00		
1	1 Sous-Chef de Service.....	550.00		
1	1 Comptable en Chef.....	500.00		
1	1 Comptable	400.00		
1	1 Comptable	350.00		
1	1 Employé	200.00		
1	1 Employé	125.00	2.775.00	
	Service de la Comptabilité Spéciale et du Budget			
1	1 Comptable Payeur.....	600.00		
1	1 Employé	200.00	800.00	
	Archives			
1	1 Archiviste	300.00		
1	1 Archiviste-adjoint	250.00		
1	1 Huissier	100.00		
1	1 Huissier	75.00	725.00	
	Service du Domaine Privé			
1	1 Chef de Service.....	550.00		
1	1 Sous-Chef de Service.....	500.00		
1	1 Employé	200.00	1.250.00	
	Commissariat Spécial près la Banque			
1	1 Commissaire	500.00		
1	1 Employé	175.00	675.00	
			12.850.00	154.200.00
102	Archives Nationales			
1	1 Directeur	700.00		
1	1 Archiviste principal.....	250.00		
2	2 Archivistes à Gdes. 200.00.....	400.00		
1	1 Employé relieur.....	125.00		
1	1 Archiviste adjoint.....	100.00		
1	1 Employé	100.00		
1	1 Garçon	50.00		
1	1 Homme de peine.....	40.00	1.765.00	21.180.00
121	Pensions Civiles.....			350.000.00
122	Pensions Militaires.....		142.60	1.711.20
123	Pensions de Retraite.....		3.843.55	46.122.60
124	Rentes Viagères.....		930.00	11.160.00
126	Matériel, fournitures, frais divers....			17.520.00
128	Frais de Prime et de Transfert.....			2.500.00
129	Compte Spécial de Réserve.....			211.449.29
131	Restitutions et Réclamations.....		6.000.00	72.000.00
31	Département Fiscal B.N.R.H.....			1.000.000.00
41	Administration Générale des Contributions			900.000.00
42	Commission de Trésorerie.....			300.000.00
	Total			3.087.843.09

Art.	CHAPITRE IV		MONNAIE NATIONALE	
		Par Mois	Par Mois	Par An
151	Personnel de la Secrétairerie d'Etat			
	Direction Générale:			
1	1 Employé, chef de la section de la correspondance générale.....	300.00		
1	1 Sténo-Dactylo	225.00		
1	1 Archiviste	200.00		
1	1 Huissier	100.00		
1	1 Huissier	60.00	885.00	
	Service du Commerce Extérieur			
1	1 Chef de Service.....	500.00		
1	1 Employé chargé du Contrôle des Douanes	250.00		
1	1 Dactylographe	150.00	900.00	
	Service du Commerce Intérieur			
1	1 Chef de Service.....	500.00		
1	1 Employé chargé de l'Enregistrement des Marques de Fabrique....	350.00		
1	1 Employé chargé des licences.....	350.00		
1	1 Employé	225.00		
1	1 Inspecteur du Commerce.....	300.00		
1	1 Inspecteur du Commerce.....	200.00		
1	1 Employé chargé du Contrôle des Expéditions	250.00		
1	1 Dactylographe	175.00		
1	1 Huissier	60.00	2.410.00	
	Service du Contrôle du Développement Industriel			
1	1 Chef de Service.....	850.00		
1	1 Inspecteur de la petite Industrie....	600.00		
1	1 Dactylo	175.00	1.625.00	
			5.820.00	69.840.00
161	Matériel, fournitures, frais divers....		300.00	3.600.00
162	Dépenses diverses.....			3.100.00
163	Subvention à la Chambre de Commerce		225.00	2.700.00
Art.	Offices Postaux			
181	Administration Générale de Port-au-Prince			
1	1 Administrateur Général.....	1.375.00		
1	1 Receveur Principal.....	650.00		
1	1 Chef de Bureau.....	525.00		
1	1 Sous-Chef de Bureau.....	420.00		
1	1 Chef de Service Extérieur.....	325.00		
1	1 Caissier	325.00		
1	1 Comptable Statisticien.....	300.00		
1	1 Secrétaire Dactylographe.....	250.00		
1	1 Employé	275.00		
2	2 Employés à G. 250.00	500.00		
2	2 Employés à G. 200.00	400.00		
3	3 Employés à G. 185.00	555.00		
3	3 Employés à G. 125.00	375.00		
1	1 Employé	120.00		
1	1 Employé	110.00		
1	1 Facteur en Chef.....	200.00		
10	10 Facteurs à G. 110.00.....	1.100.00		
2	2 Hoquetons à G. 50.00.....	100.00		
1	1 Chauffeur	200.00		
	Pour service de nuit, dimanche et jours fériés:			
1	1 Employé	150.00		
1	1 Employé	125.00	8.380.00	100.560.00
182	Offices Postaux de Province			
	Cap-Haïtien:			
1	1 Directeur	300.00		
1	1 Employé	125.00		
2	2 Employés à G. 75.00.....	150.00		
2	2 Facteurs à G. 60.00.....	120.00		
1	1 Hoqueton	40.00	735.00	
	Cayes			
1	1 Directeur	250.00		
1	1 Employé	115.00		
1	1 Employé	90.00		
1	1 Facteur	60.00		
1	1 Hoqueton	40.00	555.00	
	Jacmel			
1	1 Directeur	225.00		
1	1 Employé	110.00		
1	1 Facteur	50.00		
1	1 Hoqueton	30.00	415.00	
	A Reporter.....		1.705.00	179.800.00

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

		MONNAIE NATIONALE	
		Par Mois	Par An
	Report	13.695.00	163.200.00
Art. 428	Service d'Irrigation:		
	1 Hydrographe en chef.....	350.00	
	1 Ingénieur	400.00	
	1 Ingénieur-hydrographe	250.00	
	1 Hydrographe	300.00	
	1 Employé	150.00	
	1 Directeur Irrigation P.C.S.....	200.00	
	1 Directeur Irrigation Léogâne.....	125.00	
	1 Directeur Irrigation Arcahaie.....	200.00	
	6 Syndics, à G. 125.00.....	750.00	
	1 Syndic — Hydrographe.....	150.00	
	1 Employé	150.00	
	Routes et Travaux Maritimes:		
	1 Ingénieur	700.00	
	1 Ingénieur — chef de brigade d'études	550.00	
	1 Ingénieur — chef de brigade d'études	450.00	
	1 Ingénieur — chef de brigade d'études	400.00	
	1 Opérateur — mécanicien.....	300.00	
	DEPARTEMENT DU NORD		
	1 Ingénieur	500.00	
	1 Ingénieur	350.00	
	1 Mécanicien	220.00	
	DEPARTEMENT DU NORD-OUEST		
	1 Topographe	250.00	
	1 Chef de Garage.....	200.00	
	DEPARTEMENT DU SUD		
	1 Opérateur - topographe	350.00	
	1 Syndic, Canal d'Avezac.....	125.00	
	1 Employé, Service Hydraulique d'Aquin	90.00	
	DISTRICT DE ST MARC		
	1 Ingénieur de District.....	500.00	
	1 Agent hydraulique.....	200.00	
	1 Syndic, Irrigation Verrettes.....	85.00	
	DISTRICT DE JEREMIE		
	1 Ingénieur de District.....	500.00	
	1 Employé	300.00	
	DISTRICT DE JACMEL		
	1 Ingénieur de District.....	500.00	
	1 Employé	200.00	
	Fonctionnement de l'Ecole d'Arpentage...	1.200.00	
		<u>24.690.00</u>	<u>296.280.00</u>
Art. 429	EMPLOYÉS DE BUREAU		
	DEPARTEMENT DE L'OUEST		
	Administration Générale:		
	1 Chef de Service.....	750.00	
	1 Sous-Chef de Service.....	600.00	
	1 Secrétaire-archiviste	600.00	
	1 Sténo-dactylo - traducteur	550.00	
	1 Secrétaire Général.....	500.00	
	1 Sténo-dactylo	300.00	
	1 Sténo-dactylo	200.00	
	1 Dactylo	225.00	
	2 Employés à G. 200.00.....	400.00	
	1 Expéditionnaire	200.00	
	2 Dactylographes à G. 150.00.....	300.00	
	1 Comptable en chef.....	600.00	
	1 Comptable	450.00	
	1 Comptable	375.00	
	1 Comptable	350.00	
	1 Comptable	275.00	
	1 Dactylo - archiviste, Comptabilité.....	250.00	
	3 Employés à G. 150.00.....	450.00	
	1 Employé, Service d'Inventaires.....	250.00	
	2 Employés, Service d'Inventaires, à G. 200.00.....	400.00	
	1 Payeur en chef.....	700.00	
	1 Payeur	450.00	
	1 Payeur	350.00	
	1 Bibliothécaire	200.00	
	Urbanisme:		
	1 Chef de Bureau.....	375.00	
	1 Dactylo-archiviste	175.00	
	2 Dactylographes, à G. 125.00.....	250.00	
	1 Chef de Dépôt, Voirie.....	150.00	
	1 Contrôleur d'équipes.....	250.00	
	1 Employé chargé des jardins.....	200.00	
	1 Surintendant du Palais National.....	400.00	
	A Reporter.....	11.525.00	459.480.00

		MONNAIE NATIONALE	
		Par Mois	Par An
	Report	11.525.00	459.480.00
Art. 429	Service de Distribution d'Eau:		
	1 Chef de Bureau.....	475.00	
	1 Sous-chef de Bureau.....	450.00	
	1 Caissier, Port-au-Prince.....	350.00	
	1 Caissier, Pétion-Ville.....	250.00	
	1 Aide-caissier, Port-au-Prince.....	125.00	
	1 Employé	400.00	
	1 Employé	250.00	
	1 Employé	175.00	
	2 Employés à G. 125.00.....	250.00	
	1 Dactylo-archiviste	200.00	
	1 Dactylo	125.00	
	1 Employé	250.00	
	1 Magasinier	150.00	
	1 Expéditionnaire	120.00	
	1 Employé	150.00	
	1 Employé	125.00	
	2 Employés, à G. 100.00.....	200.00	
	1 Caissier, Petit-Goâve.....	250.00	
	Irrigation, Hydrographie et Contrôle des Rivières:		
	1 Chef de Bureau.....	350.00	
	1 Dactylographe	200.00	
	1 Employé, Léogâne.....	125.00	
	Routes et Travaux Maritimes:		
	1 Chef de Bureau.....	400.00	
	1 Employé	150.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Dactylographe	125.00	
	1 Chef de dépôt.....	200.00	
	DEPARTEMENT DU NORD		
	1 Chef de Bureau.....	300.00	
	1 Payeur	350.00	
	1 Comptable	225.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Dactylographe	100.00	
	1 Dactylo-caissier Service Hydraulique	175.00	
	1 Chef de Garage.....	175.00	
	DEPARTEMENT DE L'ARTIBONITE		
	1 Chef de Bureau - comptable.....	250.00	
	1 Caissier, Service Hydraulique.....	200.00	
	1 Payeur	150.00	
	1 Dactylo-magasinier	160.00	
	DEPARTEMENT DU NORD-OUEST		
	1 Employé	200.00	
	1 Employé	100.00	
	DEPARTEMENT DU SUD		
	1 Chef de Bureau-Comptable.....	350.00	
	1 Agent hydraulique.....	175.00	
	1 Employé	150.00	
	1 Dactylo-archiviste	125.00	
	1 Chef de Garage.....	300.00	
	DISTRICT DE SAINT MARC		
	1 Chef de Bureau-Comptable.....	215.00	
	1 Payeur-Magasinier	185.00	
	1 Employé, Irrigation Verrettes.....	150.00	
	DISTRICT DE JEREMIE		
	1 Chef de Bureau - Comptable.....	250.00	
	1 Payeur - Magasinier	175.00	
	DISTRICT DE JACMEL		
	1 Chef de Bureau - Comptable	250.00	
	1 Payeur	200.00	
	1 Employé	150.00	
		<u>22.730.00</u>	<u>272.760.00</u>
	441 Edifices Publics.....	4.687.50	56.250.00
	442 Rue, Parcs et Drains.....	15.342.55	184.110.60
	443 Entretien Palais National.....	4.600.00	55.200.00
	444 Service d'Irrigation.....	3.368.33 1/3	40.420.00
	446 Ports, Rades, Wharfs et quais.....	1.102.50	13.230.00
	447 Routes, sentiers et Ponts.....	52.842.31 5/12	628.107.77
Art. 461	TELEGRAPHES, TELEPHONES ET RADIOCOMMUNICATIONS		
	DEPARTEMENT DE L'OUEST		
	1 Ingénieur, Assistant principal du Directeur	500.00	
	1 Ingénieur, chargé de la station HHH	700.00	
	1 Chef opérateur, Téléphone automatique	650.00	
	1 Sous-Chef opérateur, téléphone automatique	450.00	
	A Reporter	2.300.00	1.709.558.37

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Art.	Report	MONNAIE NATIONALE	
		Par Mois	Par An
	Report	2.300.00	1.709.558.37
461	1 Aide-spécial	650.00	
	1 Opérateur Central automatique.....	650.00	
	1 Opérateur Central automatique.....	350.00	
	1 Surintendant, réseau de câbles.....	675.00	
	1 Assistant du Surintendant, réseau de câbles	375.00	
	1 Comptable	525.00	
	1 Comptable-adjoint	450.00	
	1 Employé-comptable	300.00	
	1 Chef de Bureau.....	325.00	
	1 Chef de Service Interurbain.....	350.00	
	1 Sous-chef de Service Interurbain.....	250.00	
	1 Employé-comptable	250.00	
	1 Dactylographe	210.00	
	1 Dactylographe	160.00	
	1 Dactylographe	100.00	
	1 Chef de Dépôt.....	250.00	
	1 Opérateur, Central Automatique	175.00	
	1 Opérateur, Central Automatique	350.00	
	1 Opérateur, Central Automatique	200.00	
	1 Opérateur, Central Automatique	150.00	
	1 Opérateur, Central Automatique	125.00	
	1 Episseur	325.00	
	1 Episseur	210.00	
	1 Episseur	165.00	
	1 Episseur	125.00	
	1 Employé, Service dérangements.....	155.00	
	1 Employé, Service dérangements.....	130.00	
	1 Employé, Chargé des lignes.....	150.00	
	1 Assistant, Chargé des lignes.....	100.00	
	1 Employé de guichet.....	175.00	
	1 Opérateur	220.00	
	2 Opérateurs, à G. 215.00.....	430.00	
	1 Opérateur	155.00	
	1 Opérateur	135.00	
	2 Opérateurs, à G. 100.00.....	200.00	
	1 Opérateur	75.00	
	2 Opérateurs, à G. 100.00.....	200.00	
	1 Employé, Station HHH.....	200.00	
	1 Opérateur	50.00	
	2 Opérateurs, Station HHH, à G. 200.00	400.00	
	1 Opérateur, Station HHH	175.00	
	1 Opérateur, Station HHH	100.00	
	1 Opérateur, Station HHH	150.00	
	1 Opérateur, Station HHH	125.00	
	1 Chef de poste, Palais National.....	155.00	
	2 Employés, Palais National, à G. 125.....	250.00	
	1 Employé, radiotéléphonie.....	200.00	
	1 Chef de poste, Kenscoff	100.00	
	1 Chef de poste, Thomazeau	100.00	
	1 Chef de poste, Croix-des-Bouquets	100.00	
	1 Chef de poste, Belladère	150.00	
	1 Chef de poste, Lascahobas	100.00	
	1 Chef de poste, Hinche	140.00	
	1 Chef de poste, Petite Rivière de Nippes	100.00	
	3 Chefs de poste: Pétiion-Ville, Anse-à-Veau et Léogâne, à G. 125.00.....	375.00	
	1 Chef de poste, Baradères	100.00	
	1 Chef de poste, Petit-Trou de Nippes....	115.00	
	1 Chef de poste, Grand-Goâve	165.00	
	1 Chef de poste, Petit-Goâve	210.00	
	1 Opérateur, Petit-Goâve.....	155.00	
	1 Opérateur, Petit-Goâve.....	115.00	
	1 Chef de Poste, Miragoâne.....	150.00	
	1 Opérateur, Miragoâne.....	100.00	
	1 Chef de Poste, Mirebalais.....	150.00	
	1 Chef de Poste, Arcahaie.....	115.00	
	DEPARTEMENT DU NORD		
	1 Inspecteur de lignes.....	300.00	
	1 Chef de poste, Cap-Haitien.....	275.00	
	1 Chef opérateur, Téléphone automatique	300.00	
	1 Opérateur, Téléphone automatique....	150.00	
	2 Opérateurs, Téléphone automatique, à G. 125.00.....	250.00	
	1 Opératrice, Téléphone automatique,	115.00	
	1 Contrôleur de lignes.....	125.00	
	7 Chefs de poste: Limbé, Plaisance, Pilate, Gd'Rivière du Nord, Trou du Nord, Fort Liberté et Ouanaminthe, à G. 115.00.....	805.00	
	A Reporter.....	18.785.00	1.709.558.37

Art.	Report	MONNAIE NATIONALE	
		Par Mois	Par An
461	Report	18.785.00	1.709.558.37
	DEPARTEMENT DE L'ARTIBONITE		
	1 Inspecteur de lignes.....	300.00	
	1 Chef de poste, Gonaïves.....	225.00	
	1 Opérateur	140.00	
	1 Opérateur	110.00	
	1 Chef de poste, Gros Morne.....	125.00	
	2 Chefs de poste: Ennery et St. Michel à G. 100.....	200.00	
	DEPARTEMENT DU NORD'OUEST		
	1 Chef de poste, Port-de-Paix.....	175.00	
	1 Opérateur, T. T.....	120.00	
	DEPARTEMENT DU SUD		
	1 Inspecteur de lignes.....	300.00	
	1 Chef de poste, Cayes.....	275.00	
	1 Opérateur, Téléphone automatique.....	250.00	
	1 Employé	125.00	
	1 Employé	100.00	
	1 Chef de poste, Aquin	125.00	
	1 Chef de poste, Cavaillon	105.00	
	1 Chef de poste, Port-à-Piment du Sud..	110.00	
	1 Chef de poste, St. Louis du Sud.....	100.00	
	DISTRICT DE SAINT MARC		
	1 Chef de poste, St. Marc.....	200.00	
	1 Opérateur T. T.....	110.00	
	1 Chef de poste, Verrettes	110.00	
	1 Chef de poste, Petite Rivière de l'Artibonite	100.00	
	DISTRICT DE JEREMIE		
	1 Inspecteur de lignes.....	275.00	
	1 Chef de poste, Jérémie.....	225.00	
	1 Opérateur T.T.	115.00	
	1 Opérateur T.T.	110.00	
	2 Chefs de poste: Corail et Pestel — à G. 110.00.....	220.00	
	1 Chef de poste, Dame-Marie	90.00	
	1 Chef de poste, Anse d'Hainault.....	75.00	
	DISTRICT DE JACMEL		
	1 Inspecteur de lignes.....	275.00	
	1 Chef de poste, Jacmel.....	245.00	
	1 Chef opérateur, téléphone automatique	200.00	
	2 Opérateurs, téléphone automatique à G. 100.00.....	200.00	
	3 Chefs de poste: Bainet, Côtes de Fer et Saltrou à Gdes. 100.00.....	300.00	
		24.520.00	
	Travaux d'entretien et de fonctionnement	15.746.29 3/4	
		40.266.29 3/4	483.195.57
462	Service Hydraulique.....	12.548.93 5/12	150.587.21
471	Matériel, fournitures, frais divers.....	9.581.29 1/2	114.975.54
481	Compagnie d'Eclairage Electrique P-au-P.	20.846.46	250.157.52
482	Compagnie d'Eclairage Electrique Gonaïves	7.980.00	95.760.00
483	Division hydrographique et Contrôle des Rivières	854.16 2/3	10.250.00
484	Subvention accordée à la Compagnie Electrique de Jérémie.....	675.00	8.100.00
485	Réserve pour Travaux spéciaux.....		154.813.82
	Total.....		2.977.398.89

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU TRAVAIL

Art.	Description	MONNAIE NATIONALE			Art.	Description	MONNAIE NATIONALE		
		Par Mois	Par An	Total			Par Mois	Par An	Total
551	SERVICE NATIONAL DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE L'ENSEIGNEMENT RURAL				552	Report			
A	Administration Centrale								
	1 Directeur Général	1.750.00				Frais de déplacement, de transport, d'inspection du Directeur, des Chefs de Section, des agronomes et agents agricoles, réparations d'automobiles etc.	4.651.50	55.818.00	
	1 Secrétaire du Directeur Général, employé de 3e. classe	325.00				Etablissements de pépinières, projets de cultures économiques et projets divers		69.120.00	
	1 Chef des Services Administratifs, agronome de 3e. classe	750.00				Colonies Agricoles:			
	1 Secrétaire, employé de 4e. classe	225.00				Stations, projets agricoles, semences et divers pour six colonies		27.144.00	
	1 Comptable en Chef, employé de 1ère classe	575.00				Petites colonies		13.500.00	
	1 Payeur-Receiveur, employé de 2e classe	425.00				Travaux spéciaux d'amélior. dans les colonies		9.000.00	
	1 Assistant du Payeur-Receiveur, employé de 4e classe	200.00				Police agricole dans les colonies 18 agents à G. 50.00	900.00	10.800.00	
	1 Comptable, employé de 3e. classe	350.00				5 infirmières à G. 100.00, employées de 5e. classe	500.00	6.000.00	
	1 Comptable, employé de 4e. classe	200.00				Médicaments		2.250.00	
	1 Dactylographe, employé de 5e. classe	150.00				Frais d'inspection médicale		810.00	
	1 Dactylographe, employé de 5e. classe	125.00				Ferme de Hinche:			
	1 Chef de Section des Fournitures, employé de 4e. classe	250.00				Fonctionnement et entretien	900.00	10.800.00	
	1 Employé aux archives, de 4e. classe	225.00				Ferme de Fonds des Nègres:			
	1 Chef de dépôt, employé de 2e. classe	400.00				1 Contre-maître, employé de 5e. cl.	125.00		
	1 Employé au dépôt, de 5e. classe	175.00				Fonctionnement et entretien	360.00		
	1 Chef de garage, employé de 1ère classe	575.00					485.00	5.820.00	
	1 Aide-mécanicien, employé de 5e. classe	200.00				Ferme de Hatte Blanchard:			
	1 Chauffeur, employé de 4e classe	200.00				Fonctionnement et Entretien	90.00	1.080.00	
	1 Chauffeur, employé de 5e. classe	175.00				Section de Café:			
	3 Chauffeurs, employé de 5e. classe à G. 150.00	450.00				1 Aide à la dégustation	80.00		
	1 Chauffeur, employé de 5e. classe	125.00				Frais de déplacement et d'inspection du Chef de la section, des assistants et du chauffeur, frais de réparations de voitures	630.00		
	1 Garçon de bureau	75.00				Loyers de l'Office de Dégustation	90.00		
	1 Garçon de bureau	70.00				Electricité, combustibles et frais div.	85.50		
	2 Garçons de garage à G. 50.00	100.00				10 aides permanents pour le contrôle de la culture, de la préparation et de la livraison du café, à G. 75.00	750.00		
	1 Garçon de dépôt	60.00					1.635.00	19.626.00	
		8.155.00	97.860.00			Frais de 10 aides pendant 6 mois		1.500.00	
	Transport du personnel de Damien, électricité, fournitures et matériel, entretien des bâtiments, expédition de fournitures, emballage et expédition d'articles à l'étranger. Remisage de voitures, entretien et réparation camionnettes du dépôt et de la malle	1.440.00	17.280.00			Matériel technique		270.00	
	Loyers et fermage	450.00	5.400.00			Reclame et publicité à l'Etranger		10.000.00	265.438.00
	Frais de voyage, de transport, de déplacement du Directeur Général, du Chef des Services Administratifs, du Payeur-Receiveur et des Chauffeurs	787.50	9.450.00		553	A. Agronomes et Spécialistes	17.000.00	204.000.00	
	Frais de voyage, de transport et d'inspection de l'Assistant Technique du Directeur Général	360.00	4.320.00			B Agents Agricoles autres que les Agronomes et Spécialistes	2.675.00	32.100.00	236.100.00
	Publication du rapport annuel et des bulletins		3.780.00		554	Boursiers à l'Etranger	675.00	8.100.00	8.100.00
	Réparation du matériel roulant		1.800.00		555	Contrôle des Entreprises Industrielles et Agricoles:		1.440.00	1.440.00
			139.890.00			Frais de voyage et d'inspection			
B	Section d'Economie Rurale, de Statistiques et d'Informations Agricoles.				572	Ecole Nationale d'Agriculture:			
	1 Spécialiste de 2e. classe, Chef de la Section	900.00				1 Secrétaire, employé de 4e. classe	200.00		
	1 Spécialiste de 3e. classe Assistant	750.00				1 Secrétaire, employé de 5e. classe	175.00		
	1 Secrétaire, employé de 5e. classe	150.00				1 Secrétaire, employé de 5e. classe	150.00		
	Fournitures de bureau	27.00				1 Dactylographe	125.00		
	Frais de transport	90.00				1 Chargé de la comptabilité, employé de 3e. classe	300.00		
	Abonnement aux revues et bulletins	18.00				1 Chauffeur, employé de 4e. classe	200.00		
		1.935.00	23.220.00	163.110.00		1 Concierge	150.00		
						2 Garçons de labor. à G. 50.00	100.00		
552	Extension Agricole					Garçons	170.00		
	1 Chef de bureau, employé de 4e. classe	200.00				Fournitures de bureau	72.00		
	2 Secrétaires à G. 150.00, employés de 5e. classe	300.00					1.642.00	19.704.00	
	1 Dactylographe, employé de 5e. classe	125.00				Enseignement:			
	3 Secrétaires dans les districts agricoles à G. 100.00, employés de 5e. classe	300.00				1 Bibliothécaire, spécialiste de 4e. c.	450.00		
	1 Chauffeur, employé de 5e. classe	175.00				1 Aide-bibliothéc. empl. de 5e. cl.	175.00		
	1 Chauffeur, employé de 5e. classe	150.00				1 Opérateur de miméographie, employé de 4e. classe	200.00		
	1 Garçon de bureau	65.00				1 Professeur d'Arts et de dessin, spécialiste de 3e. classe	600.00		
	Garçons dans les districts	150.00				1 Maître de tissage et de vannerie employé de 4e. classe	250.00		
	Fournitures de bureau, formes imprimées pour le Bureau Central et les districts	360.00				1 Maître d'ébénisterie, employé de 4e. classe	275.00		
	A Reporter	1.825.00	21.900.00	163.110.00		1 Maître de ferblanterie, employé de 5e. classe	150.00		
						1 Maître de forge, empl. de 5e. cl.	100.00		
						Appointem. des agronomes et spécialistes, Chefs de Section et prof.	7.350.00	114.600.00	
							9.550.00		
						Fournitures, matériel et intendance pour l'école	594.00	7.128.00	
						Boursiers	2.400.00	28.800.00	
						A Reporter		170.232.00	674.188.00

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU TRAVAIL

Art.	Report	Par Mois	Par An	Total
572			170.232.00	674.188.00
	<i>Station Expérimentale:</i>			
	1 Magasinier, employé de 5e. classe	150.00		
	1 Opérateur de la pompe et du tracteur, employé de 5e. classe	125.00		
	1 Charpentier, employé de 5e. cl.	150.00		
	Fonctionnement de la station: entretien des plantations, des animaux, écuries, poulaillers, porcheries et du campus	3.150.00		
	Electricité pour les laboratoires, la vacherie, la laiterie et le fonctionnement de la pompe	585.00		
		4.160.00	49.920.00	
	Frais d'inspections entomologiques, phyto-sanitaires, vétérinaires, etc. par les spécialistes, entretien et réparations de voitures, frais de transport divers	585.00	7.020.00	
	Dépenses pour travaux de recherches de sélection et d'études spéciales: vaccins anti-cholériques des porcs, vaccins anti-rabiques, produits pharmaceutiques; études des possibilités d'extension de l'élevage; essais de fabrication de fromage, matériel et fournitures		32.400.00	259.572.00
	Total			<u>933.760.00</u>

573 ENSEIGNEMENT RURAL

Art.	Report	Par Mois	Par An	Total
	<i>Section Exécutive:</i>			
	1 Chef de la Section Exécutive, employé de 2e. classe	500.00		
	1 Secrétaire, empl. de 4e. classe	250.00		
	1 Comptable et chargé du contrôle des comptes, employé de 3e. classe	300.00		
	1 Ingénieur chargé des constructions et réparations, employé de 3e. cl.	300.00		
	1 Employé chargé des inventaires et fournitures, de 4e. classe	200.00		
	1 Expéditionnaire, empl. de 5e. cl.	150.00		
	Frais de déplacement de l'ingénieur	67.50		
	Frais divers	112.50		
		1.880.00	22.560.00	
	<i>Section des Statistiques et Recherches</i>			
	1 Aide-Statisticien, empl. de 4e. cl.	225.00		
	1 Spécialiste de 4e. classe pour l'illustration des livres classiques et affiches éducatives	425.00		
		650.00	7.800.00	
	<i>Section de Supervision:</i>			
	1 Secrétaire, employé de 5e. classe	160.00		
	1 Agronome de 5e. classe pour les problèmes agricoles	275.00		
	1 Inspecteur-Instructeur de 1ère cl.	400.00		
	1 Inspecteur-Instructeur pour l'Education manuelle (1ère classe)	375.00		
	4 Inspecteurs-Instructeurs à G. 350 1ère. classe	1.400.00		
	3 Inspecteurs-Instructeurs à G. 325 (2ème. classe)	975.00		
	1 Inspect.-Instr. de 2e. classe	300.00		
			30.360.00	
	A Reporter			<u>30.360.00</u>

Art.	Report	Par Mois	Par An	Total
573			30.360.00	
	<i>7 Inspecteurs-Instructeurs à G. 275 (2ème. classe)</i>	1.925.00		
	1 Inspectrice-Institutrice de l'Economie domestique, 2e. classe	250.00		
	1 Médecin, employé de 4e. classe	275.00		
		6.335.00	76.020.00	
	Appointements du Directeur de l'Enseignement Rural et de 3 spécialistes diplômés	3.100.00	37.200.00	
	<i>Ecole de Chatard</i>			
	1 Superintendant et principal, agronome de 5e. classe	350.00		
	1 Profess. d'Agriculture, agronome de 5e. classe	200.00		
	1 Professeur de matières classiques (1ère. classe)	200.00		
	1 Intendante, employée de 5e. classe	100.00		
		850.00	10.200.00	
	<i>Boursiers</i>		10.000.00	
	Appointements des instituteurs des Fermes-Ecoles, des Ecoles Rurales, des Ecoles de bourgs		715.630.00	
	Salaire des gérants		26.700.00	
	Loyers des Fermes-Ecoles		684.00	
	Loyers des Ecoles rurales et des Ecoles de bourgs		50.598.00	
	Frais de fonctionnem. général, fournitures classiques et de travaux manuels et agricoles, mobilier, instrum. aratoires, matériel, frais de transport, frais d'inspection des écoles, déplacement des instituteurs, transport du personnel de Damien et des pensionnaires de Châtard, fournitures de bureau, de comptabilité, de statistiques et d'exams, frais d'électricité à Damien, frais d'éclairage à Châtard; entretien et réparation des clôtures, amélioration des plantations et des jardins des écoles, cours d'été et de perfectionnement, etc.		83.767.50	
	Subventions aux écoles presbytérales		56.120.00	1.097.279.50
	574 Constructions et réparat. des locaux scolaires		22.500.00	22.500.00
	575 Ecole de Martissant		64.000.00	64.000.00
	Total			<u>1.183.779.50</u>

RECAPITULATION:

1) Secrétairerie d'Etat Articles 536 et 548	39.238.56
2) Service de la Production Agricole Articles 551 A et B, 552, 553 A et B 554, 555, 556, 572	933.760.00
3) Enseignement Rural, Art. 573, 574, 575	1.183.779.50
Total	<u>2.156.778.06</u>

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CHAPITRE IX				
Art.	Report	Par Mois	Par An	Total
600			29.460.00	
	<i>B. Frais divers:</i>			
	Fournitures de bureau, matériel, mobilier, frais d'impression et d'abonnement aux journaux	225.00		
	Frais pour échanges et relations culturelles, dépenses imprévues	202.50		
		427.50	5.130.00	34.590.00
	Art. 601.—DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT URBAIN			
	Personnel de la Direction Générale:			
	1 Directeur Général	1.350.00		
	1 Chef de la Sect. d'Administration	625.00		
	1 Comptable en Chef	500.00		
	1 Employé pour le personnel	250.00		
	A Reporter	2.725.00		<u>34.590.00</u>

Art. 600.—SECRETARIERIE D'ETAT

Art.	Report	Par Mois	Par An	Total
	<i>A. Personnel de la Secrétairerie d'Etat:</i>			
	1 Chef de Division	750.00		
	1 Chef de Bureau	500.00		
	1 Comptable	400.00		
	1 Archiviste	200.00		
	2 Dactylographes à G. 150.00	300.00		
	1 Employé	75.00		
	1 Ménagère	75.00		
	1 Huissier	75.00		
	2 Garçons à G. 40.00	80.00		
		2.455.00	29.460.00	
	A Reporter			<u>29.460.00</u>

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Art.	Report	Par Mois	Par An	Total	Art.	Report	Par Mois	Par An	Total
		2.725.00		34.590.00			6.000.00		
601	1 Employé chargé des inventaires et fournitures	325.00			D 16	Institutrices laïques	1.775.00	540.240.00	876.104.00
	1 Employé chargé des statistiques scolaires	250.00				Fournitures et matières premières (5 écoles à G. 112.50)	562.50		
	1 Comptable dactylographe	300.00				Domesticité et jardinage (5 écoles à G. 100.00)	500.00		
	1 Contre-maitre pour l'entretien et la réparation des locaux	400.00					8.837.50	106.050.00	
	1 Aide-Statisticien	150.00			E.	Ecoles Congréganistes Spéciales		22.800.00	
	1 Secrétaire du Directeur Général	275.00				Loyers des écoles congréganistes	1.890.00	22.680.00	691.770.00
	1 Sténo-dactylographe	200.00			641.	Ecoles Secondaires de Filles			
	1 Opérateur de Miméographie	150.00				Appointements et frais généraux	3.036.16	36.434.00	
	1 Dactylographe et archiviste	150.00				Boursières pour 10 mois	1.820.00	18.200.00	
	1 Employé aux fournitures	150.00				Loyers de l'Ecole et de l'Annexe		7.452.00	62.086.00
	1 Chauffeur	150.00							
	1 Messager	70.00				SECTION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL:			
	1 Ménagère	50.00			662.	Personnel et Inspection:			
	1 Garçon	50.00				1 Inspecteur-Instructeur	500.00		
	2 Chefs de Section à G. 750.00	1.500.00				1 Secrétaire	150.00		
	1 Chef de Section	675.00					650.00	7.800.00	7.800.00
		7.570.00	90.840.00		665				
	Frais de transport, de voyage, de séjour du Directeur Général et des Chefs de Section	900.00	10.800.00	101.640.00	A.	Ecole Nationale des Arts et Métiers (Pères Salésiens)			
602	SECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET NORMAL:					1 Directeur	300.00		
	Personnel et Inspection:					4 Instituteurs à G. 250.00	1.000.00		
	1 Secrétaire	150.00				3 Chefs d'Ateliers à G. 250.00	750.00		
	2 Inspect.-Instructeurs à G. 400.00	800.00				1 Chef d'Atelier	200.00		
	4 Inspect.-Instruct. à G. 300.00	1.200.00				1 Econome	250.00		
	1 Inspectrice-Instruct. de Musique	300.00				Entretien de 50 internes à G. 25 par mois	1.250.00		
	1 Inspectrice-Instructrice	275.00				Salaire du personnel de service ct. de campagne comprenant 2 ménagères, 1 cuisinière, 1 portier-commission., 1 gérant, 4 aides.	360.00		
	4 Inspect.-Instructeurs à G. 275.00	1.100.00				Electricité et force motrice, fournitures classiques et d'atelier, matériel et appareils.	756.00		
	1 Inspecteur-Instructeur	250.00					4.866.00	58.392.00	
	1 Inspecteur-Instructeur	200.00			B.	Ecole Elie Dubois:			
	1 Inspecteur-Instructeur de l'Enseignement Manuel	250.00				1 Directrice Principale	500.00		
	1 Secrétaire à Port-au-Prince	150.00				1 Directrice	300.00		
	Secrétaire des Inspect. Scolaires	150.00				8 Institutrices à G. 250.00	2.000.00		
	Garçons des Inspections Scolaires	200.00				2 Institutrices à G. 150.00	300.00		
		5.025.00	60.300.00			2 Institutrices à G. 125.00	250.00		
	Frais de tournée des Inspecteurs		5.400.00			1 Concierge	45.00		
	Loyers des Inspections Scolaires	247.50	2.970.00	68.670.00		Main d'œuvre, domesticité	95.00		
						Fourniture, matériel, appareils	288.90		
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LAIQUE						3.778.90	45.346.80	
603	Appointements des Instituteurs		563.600.00			Entretien de 30 boursières à G. 47.50 par mois pendant 10 mois	1.425.00	14.250.00	117.988.00
	Loyers des écoles primaires		68.724.00	632.324.00	666				
621	Mobilier, matériel transport et réparation du mob. des éc. prim.		18.180.00	18.180.00	A.	Maison Centrale des Arts et Métiers:			
626	Fournitures classiques pour éc. prim.		16.200.00	16.200.00		1 Directeur	650.00		
627	Fournitures pour travaux manuels dans les écoles primaires		4.500.00	4.500.00		1 Assistant-Directeur et Comptable	250.00		
631.	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE CONGREGANISTE:					1 Surveillant Général	200.00		
	A. Ecoles Congréganistes de Garçons:					1 Aide-Surveillant	75.00		
	1 Directeur Principal	500.00				1 Intendant (office et lingerie)	120.00		
	1 Aide-Directeur Principal	300.00				2 Surveillants de nuit à G. 75.00	150.00		
	19 Directeurs à G. 300.00	5.700.00				1 Contre-maitre ébéniste	275.00		
	58 Instituteurs religieux à G. 250	14.500.00				1 Contrem. ajusteur-mécanicien	200.00		
	81 Instituteurs laïques	9.500.00				4 Contremaitre à G. 150.00	600.00		
	Frais d'Administration	135.00				2 Contre-maitres à G. 100.00 (Forge et Vannerie)	200.00		
	Frais de domesticité (19 écoles)	760.00				1 Chef d'orchestre	100.00		
	Atelier scolaire de la Vallée	150.00	378.540.00			1 Instituteur de mat. classiques	150.00		
	B. Sœurs de St.-Joseph de Cluny:					2 Instituteurs de matières classiques à G. 100.00	200.00		
	1 Supérieure	150.00				1 Aumônier	80.00		
	14 Directrices à G. 100.00	1.400.00				1 Infirmière	75.00		
	39 Institutrices relig. à G. 85.00	3.315.00				1 Garde-malade	45.00		
	34 Institutrices laïques	2.050.00	82.980.00			1 Coiffeur	35.00		
		6.915.00				1 Cuisinière	60.00		
	C. Filles de la Sagesse:					1 Messager	50.00		
	1 Supérieure	150.00				1 Garçon	25.00		
	17 Directrices à G. 100.00	1.700.00					3.540.00	42.480.00	
	49 Institutrices relig. à G. 85.00	4.165.00				Entretien de 250 boursiers, entretien des bâtiments, fourniture classiques, de bureau et d'atelier, outillage, médicam., lingerie, literie, éclairage et force motrice	5.300.00	63.600.00	
	9 Institutrices laïques	545.00	78.720.00			B. Ecole Professionnelle J. B. Damier:			
		6.560.00				Appointements personnel, fournitures classiques, matériaux, outillage et divers	4.740.00	56.880.00	
	D. Ecole Notre-Dame du Perpétuel Secours (Filles de Marie):							162.960.00	1.755.748.80
	Bel-Air (Port-au-Prince, La Vallée (Jacmel), la Fossette (Cap-Haïtien), Pilate, Verrettes:								
	5 Directrices à G. 300.00	1.500.00							
	18 Institutrices religieuses à G. 250	4.500.00							
		6.000.00	540.240.00	876.104.00					
	A Reporter	6.000.00	540.240.00	876.104.00					

BUDGET 1943 - 1944

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Report	Par Mois	Par An	Total	Report	Par Mois	Par An	Total
Art. 666		162.960.00	1.755.748.80	Art.		24.300.00	2.547.663.80
C. Ecoles Professionnelles de province: (Gonaïves, Jacmel, Cap. Jérémie, Cayes) Appointements	8.105.00	97.260.00		Dépenses et frais divers pour l'organisation et le contrôle de l'Education Physique à G. 225.00 par mois pour 10 mois	2.250.00		26.550.00
Fournitures, matériel, outillage, etc		10.080.00		683 Fournitures de bureau pour le Bureau Central, les inspections scolaires, etc.	360.00	4.320.00	4.320.00
Loyers de l'Ecole des Cayes	90.00	1.080.00	271.380.00	684 Frais de publicité et de publication du Rapport annuel		900.00	900.00
SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR				686 Eclairage électrique		1.350.00	1.350.00
667 Personnel et Inspection:				689 Constructions, réparations, entretien et aménagement des locaux scolaires		22.500.00	22.500.00
1 Inspecteur	500.00			690 Bourses à l'étranger, voyages d'études, relations culturelles		35.000.00	35.000.00
1 Inspecteur	400.00						
	900.00	10.800.00	10.800.00	693 Subventions:			
671 Lycées (Port-au-Prince, Cap. Jacmel, Jérémie, Port-de-Paix, St-Marc, Gonaïves, Cayes):				Orphelinat de la Madeleine	200.00		
Appointements du Personnel, Boursiers, éclairage, mobilier, matériel, fournitures		424.370.00		Ecole Normale Presbytérale l'Archevêché	250.00		
Location (Cayes, Jérémie, Jacmel, Port-de-Paix, Saint-Marc)		7.785.00		Ecole Notre-Dame du Cap-Haïtien	150.00		
Frais d'examens		1.980.00	434.135.00	Ec. Ste. Thérèse de l'Enfant Jésus	100.00		
676 Ecole Nationale de Droit:				Ecole Wesleyenne	135.00		
1 Directeur	550.00			Ecole du Culte Baptiste	71.25		
Appointem. et frais des professeurs	2.825.00			Ecole du Culte Méthodiste	71.25		
1 Secrétaire	275.00			Ecole de l'Immaculée Conception (Eugénie Pierre)	47.50		
1 Bibliothécaire	125.00			Ecole de Sainte-Anne (Jérémie)	47.50		
1 Dactylographe	100.00			Pupilles de Saint-Antoine	75.00		
1 Garçon	50.00						
	3.925.00	47.100.00	47.100.00		1.147.50	13.770.00	13.770.00
677 Subventions à l'Ec. des Sciences Appliquées		13.500.00	13.500.00	Total			2.652.053.80
681 Professeurs d'Enseignem. Supérieur		15.000.00	15.000.00				
682 SECTION D'EDUCATION PHYSIQUE:							
Chef de Section, Inspecteur-Instructeurs et Moniteurs	2.025.00	24.300.00					
A Reporter		24.300.00	2.547.663.80				

DEPARTEMENT DES CULTES

CHAPITRE X	MONNAIE NATIONALE		Report	MONNAIE NATIONALE	
	Par Mois	Par An		Par Mois	Par An
Art. 701 Personnel de la Secrétairerie d'Etat			5.010.62½		16.779.00
1 Chef de Service	400.00		Diocèse des Cayes		
1 Comptable	300.00		Traitement de l'Evêque	937.50	
1 Archiviste	150.00		Traitement du Vicaire Général	234.37½	
1 Employé	150.00		Traitement du Secrétaire Général	140.62½	
1 Dactylographe	125.00		Frais alloués au Vicaire Général	40.00	
1 Dactylographe	100.00		Diocèse des Gonaïves		
1 Garçon de Bureau	40.00	15.180.00	Traitement de l'Evêque	937.50	
711 Frais Divers			Traitement du Vicaire Général	234.37½	
Dépenses diverses	25.00	300.00	Traitement du Secrétaire Général	140.62½	
712 Matériel et Fournitures de Bureau	75.00	900.00	Frais alloués au Vicaire Général	40.00	
Allocation Spéciale			Frais de logement de l'Evêque	150.00	
722 Allocat. pour Chapelle de la Prison	33.25	399.00	Diocèse de Port-de-Paix		
Service du Concordat			Traitement de l'Evêque	937.50	
731 Archidiocèse de Port-au-Prince			Traitement du Vicaire Général	234.37½	
Traitement de l'Archevêque	1.562.50		Traitement du Secrétaire Général	140.62½	
Traitement du Vicaire Général	312.50		Frais alloués au Vicaire Général	40.00	
Traitement du Secrétaire Général	140.62½		Frais de logement de l'Evêque	150.00	9.368.12½
Frais alloués au Vicaire Général	80.00		734 Traitement de 178 Prêtres à G. 93.75	16.687.50	200.250.00
Allocation pour frais de tournée pastorale (1 Archevêque et 4 Evêques)	1.562.50		735 Supplément de Traitement 58 Prêtres à Gdes. 30	1.740.00	20.880.00
Diocèse du Cap-Haïtien			736 Traitement du Personnel du Petit Sém. Collège St. Martial	2.109.37½	25.312.50
Traitement de l'Evêque	937.50		737 Entretien de 20 boursiers au Grand Sém. d'Haïti St. Jacques (France)	1.500.00	18.000.00
Traitement du Vicaire Général	234.37½		738 Entretien de 36 boursiers à l'Ecole Apostolique Notre-Dame	1.728.00	20.736.00
Traitement du Secrétaire Général	140.62½		739 Trousseaux, passages et congés des Ecclésiastiques		3.900.00
Frais alloués au Vicaire Général	40.00		Total		418.275.00
A Reporter	5.010.62½	16.779.00			

ETATS DES PENSIONS ET DES RENTES VIAGERES

DEPARTEMENT DES FINANCES

I. PENSIONS CIVILES — Article 121

NOMS		NOMS		NOMS		NOMS	
Port-au-Prince							
	Par Mois Gourdes		Par Mois Gourdes		Par Mois Gourdes		Par Mois Gourdes
		Report	21.499.88	Report	27.904.86	Report	31.745.68
Vve Louis Borno.....	1.250.00	Osmin Cham	166.66	Jérémie	100.00	Vve Stéphen Benoit.....	50.00
Jules Lizaire	500.00	Vve Nicolas Geffard...	150.00	R. Lafontant	100.00	Vve Thermida	
Hannibal Price	500.00	Luders Moïse	150.00	Joseph Covil	100.00	Hyacinthe	50.00
Dr. Paul Salomon	500.00	Jules T. Lahens	150.00	Horatius Horace Gas...	100.00	Vve Jh. Chancy	50.00
Léon Montès.....	500.00	Marc Abraham	150.00	J. B. Laurent	100.00	Vve Edgard Chenet	50.00
Windsor Michel	500.00	Vve. Victor A. Bouche-		C. Maignan	100.00	Vve V. Conel	50.00
Trasybule Laleau	500.00	reau	150.00	Henriette Bianby	100.00	Vve Boisrond Canal	
Auguste Garoute	500.00	Ménès Pierre-Pierre	150.00	Vve François Acloque...	91.66	Jeune	50.00
Ernest Rigaud	500.00	Kléber Cantave	150.00	Nesida Laleau	90.00	Vve Thomas Price	50.00
Georges Roumain	500.00	Horace Périgord	150.00	Omer Cavé	90.00	Antoine Séraphin.....	50.00
Auguste Magloire	500.00	Th. Lafontant	150.00	Benoit Heureaux	90.00	Vve Gédéus Gédéon.....	50.00
Louis Roy	500.00	St. Charles Villedrouin..	150.00	Edmond Dessources	85.00	Vve T. Nicolas	50.00
Monseigneur Jules Pi-		Henri Bonhomme	146.66	Vve Emmanuel Anglade	83.33	Vve D. Théodore	50.00
chon	500.00	Vve Alfred Legendre...	141.66	A. Samson	80.00	Vve J. B. Beauvais	
Monseigneur Julien Co-		Alexandre Bouchereau...	125.00	L. Duroseau	80.00	Staco	50.00
nan	500.00	Vve Camille Latortue...	125.00	Clorinde Duplessis	75.00	Louise Valin	50.00
Dupont Day	500.00	Cambronne Lafond	125.00	Marie Lafontant	75.00	Xavier Mondésir	45.00
Luc Dominique	500.00	Vve Edmond Roumain..	125.00	Guillaume Déjoie	75.00	Vve François	
Alix Tiphaine	500.00	Vve Victor Jean-Louis..	125.00	Emmanuel Aimé	75.00	Bistoury	43.75
Dantès Bellegarde	500.00	Vve J. Julius Lemite		Lélia Cap	75.00	Vve Charles Etienne	
Dr. Antoine V. Carré...	500.00	Jules Bance	125.00	Vve Auguste Rameau...	73.33	Riché	40.00
Henri Terlonge	458.33	Rosita Jean Louis.....	100.00	Anténor Joseph	67.50	Vve Marius Georges ...	41.66
Weber Belfong	416.66	Henriette Valin	100.00	Mme Laroche Lahens...	70.00	Mme Thomas Anasias	
Léon Nau	416.66	Dr. Léléo Hudicourt.....	100.00	Vve Emmanuel Désir...	62.50	Casséus	40.00
Michel Brédy	416.66	Gérard Tribié	100.00	Joseph Dérose	62.50	Vve Joseph Paul Emile	
Mésius J. François.....	416.66	Cyrus St-Surin Benja-		Boily Mirambeau	60.00	Leroy	37.50
Caius Lhérisson	375.00	min Noël	100.00	Claire Séjourné	60.00	Vve Albert Neff	37.50
Vve Michel Oreste	375.00	Luc Rousseau	100.00	Vve Paul St-Arromand..	60.00	Vve Dauphin Volcy ...	37.50
Olès Léger	333.33	Adrien Pierre Antoine...	100.00	Mme Beaufeu Augustin	60.00	Vve Turenne Sylvain ...	37.50
Amilcar Duval	333.33	Jn-Baptiste Joseph Pro-		Vve Surin Eveillard....	50.00	Duvernois Jean	37.50
Alfred Thibault	333.33	vidence	100.00	Augustin Cadet	50.00	Vve Jh. St-Rome	34.37
Delatte Maignan	333.33	Hiram V. Pierre-Noël...	100.00	Emmanuel Valmé Jean-		Vve Joseph Fournier ...	37.50
Barnave Dartiguenave...	333.30	Alfred Corvington	100.00	not	50.00	Vve Eugène Carrié	37.50
Dr. Justin Dominique...	300.00	Massillon François	100.00	Vve Alcuis Alfred	50.00	Vve Léonce Labidou ...	37.50
Léon Mathon	300.00	Myrthil Martin Ancion..	100.00	Vve F. Appolon.....	50.00	Vve Auguste St-Aubin ..	29.75
Vve Solon Ménos.....	300.00	Louis Rémus Démosthè-		Vve Emmanuel Michaud	50.00	Roline Basquiat	30.00
Delabarre Pierre-Louis...	300.00	nes Romulus	100.00	Vve Pétion Savain	50.00	Vve Paul Laraque	30.00
Fabius Duviella	266.66	Mme Lys Dartiguenave.	100.00	Vve David Guillot	50.00	Jn-François Lorvanus	
Vve David Jeannot	250.00	Justin Lafond	100.00	Vve Arthur Archer	50.00	Fanfan	30.00
Louis Ethéart	250.00	Vve Alten Nelson	100.00	Vve Charles Mathon ...	50.00	Vve Manassé St-Fort	
Ludovic Lamothe	250.00	Auguste Baillergeau.....	100.00	Dussiau Saint-Albin ...	50.00	Colin	30.00
Charles Mathieu	250.00	Charles Azor	100.00	Vve Bello Dufanal	50.00	Vve Lepelletier Badou ..	30.00
Caius Dautant	250.00	Normil Joseph Nemorin.	100.00	Vve Carnot Alcindor ...	50.00	Vve Emile Lallemand ...	25.00
Jean-Charles Pressoir...	250.00	Kénoil Gornail	100.00	Emmanuel Blain	50.00	Vve Albert Crepsac	25.00
Charles Bouchereau	250.00	Vve Damoclès Vieux...	100.00	Turenne Jean-Grellier ...	50.00	Vve Auguste Albert	
Cyrus Saurel	250.00	Mme Henry Augustin...	100.00	Vve Rither Domond ...	50.00	Héreaux	25.00
Vve Eugène Décatrel...	250.00	Aristide Jn-François.....	100.00	Vve F. Baron	50.00	Vve Planès Edouard....	25.00
Suirad Villard	250.00	Joseph Doucet	100.00	Vve Labedoyere Cauvin	50.00	Vve EMM. Chancy.....	25.00
Vve Clodomir Surin ...	250.00	Malherbe Perpignan	100.00	Vve Georges Pierre		Vve Jonathas T. Muzac	25.00
Vve Justin Montas	250.00	Bernadotte Chancy	100.00	Louis	50.00	Vve C. Diambois	25.00
Candelon Rigaud	250.00	Georges Pouilh	100.00	Vve Armil St-Rome ...	50.00	Vve Charles Elie	25.00
Antoinette Légitime	250.00	Joseph Xantus Elie	100.00	Vve Jh. Dessources	50.00	Vve C. Guibert	25.00
Alexandre Moïse	250.00	Thalès Duplessis	100.00	D. Félix	50.00	Vve J. P. Chochotte	
Georges Soray	250.00	Thermora Pierre Pierre	100.00	Vve S. Lafontant	50.00	Excellent	25.00
Mme Nemours Vincent..	208.33	Antoine Martin Ancion..	100.00	Vve Louis Joseph		Vve H. Lucas	25.00
Elie Polynice	200.00	Alexandre Guéry	100.00	Foucauld	50.00	Vve N. Modé	25.00
Vve Annacius Champa-		Annibal Bristol Brice...	100.00	Vve O. Ménos	50.00	Vve Chérimond César ...	25.00
gne	166.66	J. Eugène Jeanty	100.00	Vve C. Molière	50.00	Vve Jetis Ferdinand ...	25.00
Duraciné Vaval	166.66	Justin Mitton	100.00	Vve P. Pinède.....	50.00	Vve Marius Nicolas	25.00
Fernand Paradis	166.66	Benoit Casséus	100.00	Archibald Voltaire	50.00	Vve F. Capois Belton ...	20.00
Edmond Pierre-Pierre...	166.66	J. F. Chrisostome dit J.		Vve H. Mondestin	50.00	Vve César Ducasse	20.00
J. J. Désir	166.66	Dambreville	100.00	Vve Stéphen Archer....	50.00	Gustave Joseph	20.00
						Vve D. Pierre Louis ...	
A Reporter	21.499.88	A Reporter	27.904.86	A Reporter	31.745.68	A Reporter	33.580.27

DEPARTEMENT DES FINANCES
I. PENSIONS CIVILES — Article 121

NOMS		NOMS		NOMS		NOMS	
	Par Mois Gourdes		Par Mois Gourdes		Par Mois Gourdes		Par Mois Gourdes
Report	33.580.21	Report	4.201.40	Report	675.00	Report	632.28
Vve Albert Bataille	17.50	Suffran Salvant	50.00	Vve Jn-Baptiste Félix Michel	58.33	Jn-Baptiste François Mé- tayer	43.75
Vve C. Nau	16.00	Pierre Jn-Baptiste Belotte	60.00	Vve Salomon Jn-Bap- tiste	50.00	Athanase Jeudy	31.25
Vve Emm. Cajuste Michel	15.00	Vve Hyppolite Mompont Vve Victor Pierre-Paul ..	6.00	Vve Ernest Laporte	50.00	Vve Solon C. Ligondé... Mme Philippe Roche ...	25.00 50.00
Vve G. Gay	12.50	Vve Héliodore Dorcinvil Vve Auguste Emm. Zéphirin	25.00 50.00	Emmanuel Richard	50.00		782.28
Vve F. Hippolite	12.50	Urgèle Latortue	60.00	Mme Fléchier Allard ... Vve Limage Philippe ...	37.50 22.50	Saint-Marc	
Vve Jude Bistoury	11.25	Jean Pierre Augustin Michel	50.00	Marguerite Sajous	35.00	Murat Dalencour	200.00
Vve Prosper Faure	10.00	Dumay Pierre	35.00	Vve Alcima Alcide	6.00	Mme Benoit Valère	60.00
Vve Leclerc Chavannes Vve Alcuis Lubin	10.00 10.00	Total	4.587.40	Vve Milfort Guillaume André	3.00	Vve O. Paultre	50.00
Vve Valmé	10.00			Vve Anthélius Mayard... Vve Fleurima Marcelin... Mme Emogène Lefèvre.	58.33 30.00 50.00	Vve Alerte Danois.....	25.00
Vve Phocion Cuvilly ... Vve H. D. Armand	10.00 10.00	Cayes			1.175.66		335.00
Vve Milcent Joseph..... Vve V. André	6.00 6.00	Antoine Télémaque..... Georges Léon	416.66 250.00	Jacmel		Mirebalais	
Vve D. Constant	6.00	Vve Celicour Léon	250.00	Adolphe Lamarque	100.00	Vve St-Victor Dubuis- son	60.00
Vve V. Brutus	5.00	Marius Delsoin	200.00	Vve A. Fournier	50.00	Mme Désilus Délouis... Télémaque Janvier	100.00 28.00
Vve Alexandre Viala ... Vve S. Apollon	3.00 3.00	Père Pierre Rouillard ... Vve Duvivier Hall	150.00 200.00	Léocardie Francœur ... Vve C. Thébaud	75.00 50.00	Vve S. Dubuisson Fils... Vve Denizard Jeune	40.00 25.00
Vve Lys Champagne ... Total	1.50 33.755.46	Julien Benoit	183.33	Vve V. Michel	10.00		253.00
Cap-Haïtien		Vve Raynal Chalviré... Ecce Homo Alphonse ... Ludovic Léon	100.00 100.00 100.00	Vve Alcuis Charmant ... Vve N. Jolibois	25.00 25.00	Pétionville	
Adhémar Auguste	500.00	Louis Douyon	100.00		335.00	Vve Emmanuel Servin- cent	100.00
Villehardouin Leconte ... Vve Vilbrun Guillaume Sam	500.00 375.00	Joseph Rigaud	100.00	Fort-Liberté		Volney Louis	43.75
Mme Anténor Firmin ... Mme Massena Péralte ... Montholon Boisson	300.00 250.00 200.00	Marie Condé	100.00	Vve Davilmar Théodore Baudeuf Augustin	375.00 100.00	Dantès Nau	43.75
Charles Box	150.00	Périclès Gilles..... Vve Diodore Barrateau ... Neptolème Neptune.....	100.00 100.00 83.33	Maria Nelson	60.00	Laurent Pierre	30.00
Léonce Léazard	166.66	Antoine Beauséjour	75.00	Tertulien Jacques Apto- ine	50.00	Charlemagne Bernadotte Héliodore Métellus	200.00 50.00
Vve Charles Zamor	150.00	Linon Jason	70.00	Dubois Jn-Baptiste	50.00	Vve Philoclès Pascal... Vve N. Cantave	40.00 6.00
Vve Féslemin Etienne ... Evariste Duchéine	125.00 125.00	Vve Serignaud Jn- Baptiste	28.13	Vve J. B. Marcellus ...	25.00	Vve Dumas Bertrand ... Vve Calixte Avril Etien- ne	21.87 6.00
Limprevil Memnon Ainé Henriette Franguel	100.00 75.00	Agnès Malebranche..... Vve Murat Claude	50.00 50.00		660.00		541.37
Vve Boyer Latortue	62.50	Vve C. Douyon	50.00	Petit-Goâve		Jérémie	
Vve Darius Magloire ... Vve Monthezuma Mathieu	62.50 50.00	Théomar D. François ... Pelissier Martin	37.50 30.00	Justin P. M. Charlot... Hugo Allen	150.00 100.00	Pascal Garoute	100.00
Vve Orcelien Vincent ... Marie Joseph Laurence Jn-Pierre	50.00 50.00	Léopold Poidevin	30.00	Nerva Desvarieux	77.50	Numa Chassagne	100.00
Vve Edmond Chenet	50.00	Vve Etienne Salomon ... Vve Tercilien Zéphir... Vve Dubreuil Ainé	18.75 15.00 10.00	Vve A. Siclait	91.66	Albert Hodelin	100.00
Vve Michel Drouineaud .. Vve Fucien Denis	50.00 50.00	Vvé P. Théard	10.00	Rachel Duré	40.00	Mme Alain Clérié	75.00
Vve St-Clair J. B. Z. Montreuil	37.50	Vve J. B. Victor	10.00	Vve Octave Tessier	25.00	Duthel Beaubœuf	70.00
Vve Milfort Jn-François Vve Richard Daguindeau Vve Duchatellier Baptiste	35.00 40.00 28.12	Vve P. Baena	4.00	Emmanuel Boisaubin ... Vve Alexandre Male- branche	100.00 58.32	Vve Eugène Roland ... Vve Dantès Lévêque ... Vve Dérisma St-Louis...	50.00 40.00 25.00
Vve J. A. Morin	28.12	Ernest Alabré..... Vve Jules Chevalier	416.66 6.00	Nicolas Robergeau	43.75		560.00
Vve D. Nicoleau	25.00	Vve André Vallon	16.66	Cécile Maignan	30.00	Récapitulation	
Vve P. B. Guillaume	25.00	Cornélia Lubin	50.00	Vve Etienne Rinchère St-Ours	25.00 25.00		Gourdes.
Vve Anatole Julien	25.00	Octavius Claude	12.00	Vve Aurèle Ferari	31.25	Port-au-Prince	33.765.46
Cécilien Hyppolite..... Vve Cotin Jeune	50.00 30.00	Vve Carisma Acao	7.50	Phanie Maignan	30.00	Cap-Haïtien	4.587.40
Vve P. Louis Valcourt Théodore	15.00	Vve Lysias Gaetan	17.50	Vve J. B. Barthélemy... Thomas Pierre Philippe Amélia Jn-Baptiste	25.00 266.66 100.00	Cayes	4.092.55
Vve Ulysse Jacques Simon	25.00	Israel Fleurantin	66.66	Vve Sully Thévenor..... Fragélus Gélén	50.00 30.00	Gonaïves	1.175.66
Vve Henri Jeanniton	6.00	Anilus Clermont	125.00	Vve G. Bouché..... Vve Sidrac Lucas	45.00 35.00	Jacmel	335.00
Bonne André	30.00	Théard David	125.00	Vve Lucas William	15.00	Fort-Liberté	600.00
Xavier Gilles	80.00	Siméon Petit	75.00	Vve C. Célestin	25.00	Petit-Goâve	827.48
N. C. Laguetre	100.00	Pompilius Dubois	37.50	Vve M. Louis	25.00	Port-de-Paix	782.28
Vve Honoré dite Grandisson Moïse	50.00	Geoffrin Barbier	62.50	Vve Dumercy François . Lévy Champagne	15.62 25.00	Saint-Marc	335.00
Mme Edouard Martial ... Norélus Nord Isaac	50.00 30.00	Vve Philoclès Cassion ... Vve Dormineus Pierre ...	21.87 6.00		675.00	Mirebalais	253.00
Vve Océan Jadotte	50.00	Total	4.092.55	Port-de-Paix		Pétionville	541.37
A Reporter	4.201.40	Gonaïves		Thomas Pierre Philippe Amélia Jn-Baptiste	266.66 100.00	Jérémie	560.00
		Vve Oreste Zamor	375.00	Vve Sully Thévenor..... Fragélus Gélén	50.00 30.00		47.905.20
		Héliodore Denis	100.00	Vve G. Bouché..... Vve Sidrac Lucas	45.00 35.00		
		Thomas Garçon Pérard . Joseph W. Pierre	100.00 100.00	Vve Lucas William	15.00		
		A Reporter	675.00	Vve C. Célestin	25.00		
				Vve M. Louis	25.00		
				Vve Dumercy François . Lévy Champagne	15.62 25.00		
				A Reporter	675.00		

No. 329

DECRET-LOI**LE CONSEIL DES SECRETAIRES
D'ETAT**

Vu les articles 30 et 40 de la Constitution;

Vu les articles 3 et 5 de la Loi sur le Budget et la Comptabilité Publique;

Considérant qu'il est urgent de pourvoir à l'insuffisance dûment constatée du crédit alloué à l'article 573 du Budget de l'Exercice en cours;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Travail a. i.,

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances a. i.,

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—Il est ouvert à l'article 573 du Budget de l'Exercice en cours un crédit supplémentaire de MILLE CENT QUARANTE HUIT GOURDES ET TRENTE TROIS CENTIMES (Gdes. 1.148.33).

Article 2.—Les voies et moyens de ce crédit seront tirés des disponibilités du Trésor Public.

Article 3.— Le présent Décret-loi sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat des Finances a. i., et de l'Agriculture et du Travail a. i., chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Octobre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale, président le Conseil des Secrétaires d'Etat:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale, a. i.:
PIERRE CHAUVET

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, a. i.:
THEOPHILE J. B. RICHARD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Travail, a. i.:
PIERRE CHAUVET

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE J. B. RICHARD

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 28 octobre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale: NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-loi ci-dessus soit revêtu du

Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 8 Novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale:
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail:
MAURICE DARTIGUE

Le Secrétaire d'Etat de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense Nationale:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE J. B. RICHARD

No. 330

DECRET-LOI**LE CONSEIL DES SECRETAIRES
D'ETAT**

Vu les articles 30 et 40 de la Constitution;

Considérant qu'il a été jugé nécessaire d'accorder une subvention à la Compagnie d'Eclairage Electrique de Jacmel;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Travaux Publics;

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances a. i.,

Et avec l'approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale;

Décète:

Article 1er.—Il est accordé à la Compagnie d'Eclairage Electrique de Jacmel, à partir d'octobre 1943, une subvention mensuelle de MILLE GOURDES.

Article 2.—Le présent décret-loi sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat des Finances et des Travaux Publics, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Octobre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale, président le Conseil des Secrétaires d'Etat:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale, a. i.:
PIERRE CHAUVET

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE J. B. RICHARD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, a. i.:
THEOPHILE J. B. RICHARD

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Travail, a. i.:
PIERRE CHAUVET

Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale donnée le 28 octobre 1943.

Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale:
NEMOURS

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 8 novembre 1943, an 140ème de l'Indépendance.

ELIE LESCOT

Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale:
ABEL LACROIX

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
THEOPHILE J. B. RICHARD

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:
GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale:
VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail:
MAURICE DARTIGUE

No. 329

ARRETE**LE CONSEIL DES SECRETAIRES
D'ETAT**

Vu l'article 40 de la Constitution;

Vu le décret-loi du 28 Octobre 1943 accordant une subvention de Mille Gourdes à la Compagnie d'Eclairage Electrique de Jacmel, à partir d'octobre 1943;

Considérant que l'allocation nécessaire pour le Service de cette subvention n'a pas été prévue au Budget de l'Exercice en cours;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Travaux Publics;

De l'avis écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances a. i.;

Arrête:

Article 1er.— Il est ouvert au Département des Travaux Publics un crédit extraordinaire de DOUZE MILLE GOURDES (Gdes. 12.000) qui sera affecté au service de la subvention mensuelle de MILLE GOURDES (Gdes. 1.000) accordée à la Compagnie d'Eclairage Electrique de Jacmel par décret-loi en date du 28 octobre 1943.

Article 2.—Les voies et moyens de ce crédit seront couverts au moyen des disponibilités du Trésor Public.

Article 3.—Le présent Arrêté sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat des Finances et des Travaux Publics, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 Octobre 1943, au 140ème de l'Indépendance.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale, président le Conseil des Secrétaires d'Etat:

VELY THEBAUD

Le Secrétaire d'Etat des Finances, du Commerce et de l'Economie Nationale, a. i.:

PIERRE CHAUVET

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures et des Cultes:

GERARD LESCOT

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique, a. i.:

THEOPHILE J. B. RICHARD

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Travail, a. i.:

PIERRE CHAUVET

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:

THEOPHILE J. B. RICHARD

SENAT

4ème Session Ordinaire de la 32ème Législature.

Séance du Mardi 27 Février 1940

Présidence de Mr. le Sénateur L. S. Zéphirin assisté de ses Collègues le Dr. Henri Lanoue et Cadet Dessources 1er et 2ème Secrétaires.

Est présent au Banc de l'Exécutif Monsieur Luc Fouché, Secrétaire d'Etat aux Départements de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail.

L'appel nominal ayant fait constater la majorité de l'Assemblée, la Séance est déclarée ouverte.

Conformément au premier point de l'Ordre du Jour et déférant à l'invitation du Président du Bureau, Monsieur Justin Laurent Secrétaire-Rédacteur, lit à l'Assemblée le Procès-verbal de la Séance du Vendredi 9 Février courant dont la rédaction a été admise.

Le second point de l'Ordre ayant pour objet le dépouillement de la Correspondance il est donné lecture des pièces ci-dessous mentionnées:

1o) Message par lequel la Chambre des Députés transmet au Sénat un projet de loi qu'elle a voté, lequel modifie les articles 230 et 241 du Code Civil.

2o) Message de la Chambre des Députés accusant réception, de celui du Sénat l'informant avoir voté et transmis au Département de l'Intérieur la Résolution qui crée un second prix de 200 dollars dit prix du Corps Législatif ajouté à celui offert par le Président de la République en vue

de récompenser les auteurs des deux meilleures pièces de théâtre qui seront présentées au concours de la Fête du Drapeau.

3o) Dépêche du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur accusant réception du Message du Sénat couvrant la Résolution prise par la Chambre des Députés et adoptée par le Sénat concernant la création d'un second prix.

4o) Message de la Chambre des Députés expédiant au Sénat un projet de loi qu'elle a voté d'urgence, lequel ouvre au Département de l'Agriculture un crédit extraordinaire de Gdes. 10.000 pour achat de vaccins anticharbonneux et frais de vaccination.

Mr. le Président: Les accusés de réception seront acheminés aux Archives pour être classés.

(Poursuivant).

Mr. le Secrétaire d'Etat, avez-vous quelques communications à faire à l'Assemblée?

Mr. Luc Fouché: Messieurs, si rien ne s'y oppose, je demanderai à votre Assemblée de bien vouloir accorder le bénéfice de l'urgence et du vote immédiat au Projet de Crédit qui vous a été transmis par la Chambre des Députés parce que de nombreux cas sont déjà révélés dans les plaines de l'Artibonite, qui menacent d'atteindre une bonne partie de notre cheptel.

L'urgence sollicitée est admise. Il en est de même du vote immédiat.

Il est donné lecture par le Bureau du projet de loi, dont le principe est adopté.

L'unique Considérant est mis en délibération.

Mr. Charles Elisée: J'aurais voulu savoir quels sont les points du pays où sévit ce mal.

Mr. le Président: Le Secrétaire d'Etat a eu à dire qu'on a relevé des cas dans les plaines de l'Artibonite.

Mr. Luc Fouché: Suivant les Rapports acheminés au Département de l'Agriculture, c'est surtout dans les plaines de l'Artibonite que des cas ont été relevés. Le mal menace de s'étendre, et nous aurions voulu prendre des mesures urgentes pour, au moins, arriver à la circonscrire.

Mr. Charles Elisée: Il me semble qu'il y a eu déjà une attaque de cette maladie dans la région de Desdunes. Je voudrais savoir si le mal a été signalé dans la même région.

Mr. Luc Fouché: Les rapports ont parlé des plaines de l'Artibonite. Il nous a suffi de savoir que le mal existait en un point quelconque du Pays pour recourir à ce Crédit afin de l'enrayer. Il se peut bien que ce soit à Desdunes, car il me semble en effet que l'année dernière le mal sévissait dans cette région.

L'unique Considérant mis aux voix, est admis. Il en est de même des articles 1, 2, 3 et de l'ensemble du projet.

Mr. le Président: La loi sera expédiée à l'Exécutif à fin de promulgation.

(Poursuivant)

Le projet de loi visant à modifier les articles 230 et 241 du Code Civil sera acheminé au Comité Compétent.

Le Secrétaire d'Etat demande à prendre congé et se retire.

Le troisième point de l'ordre du Jour ayant pour objet les Rapports des Comités et Commissions ne comporte pas de matière.

L'Ordre du Jour étant épuisé et aucun sénateur n'ayant manifesté le désir d'entretenir l'Assemblée d'une question d'intérêt général, il est proclamé l'Ordre du Jour suivant pour la prochaine Séance:

1o) Sanction de Procès-verbaux;

2o) Dépouillement de la Correspondance;

3o) Rapports.

Approuvé par l'Assemblée, cet ordre du Jour demeure ainsi arrêté, et la Séance est levée.

Sont présents MM. les Sénateurs: Normil Laurent, Dr. Antoine Féthière, Beauvais Darbouze, Etienne Moraille, Dr. Antoine V. Carré, Alfred Vieux, Charles Duplessy, Barnave Craft, Rivarol Lemaire, Estilus Estimé, François Kernizan, Christian Laporte, Charles Elisée, Gal. Alfred Nemours, Jh. Raphaël Noël.

Le Président: Louis S. Zéphirin.

Les Secrétaires: Dr. Henri Lanoue, Cadet Dessources.

Le Secrétaire-Rédacteur: Antoine Innocent:

Pour copie conforme:

Le Secrétaire Général des Archives du Sénat:

Em. Lamaute.

LE MONITEUR

Directeur: FELIX BAYARD

Le numéro: 20 centimes

ABONNEMENTS

par an:

Etranger	20.00
Port-au-Prince	12.00
Province	15.00

6 mois:

Etranger	12.00
Port-au-Prince	7.00
Province	8.00